

## PROJET DE COMPTE RENDU SUCCINCT DU DIALOGUE ENTRE LE BUREAU DE L'EPOC ET LES ACTEURS INTERESSES (9 NOVEMBRE 2004)

### Point 1 de l'ordre du jour : Accueil et prise de contact

1. Mats Olsson, Président de l'EPOC, souhaite la bienvenue aux participants au dialogue avec les acteurs intéressés, et présente les autres membres du Bureau de l'EPOC et du Secrétariat. Des représentants des trois groupes d'acteurs intéressés – ONG environnementales, milieux d'affaires et syndicats – présentent leurs participants.

### Point 2 de l'ordre du jour : Propositions d'activités nouvelles demandées par les ministres

2. Helen Mountford (Secrétariat de l'OCDE) présente le nouveau projet consacré aux coûts de l'inaction des pouvoirs publics à la demande des ministres de l'environnement des pays de l'OCDE réunis en avril 2004. Les acteurs intéressés remercient d'être consultés à un stade précoce du projet. Ils évoquent un certain nombre de difficultés méthodologiques qu'il faudra prendre en considération dans les travaux, notamment les questions relatives à l'évaluation des politiques, à l'agrégation des valeurs, etc. Les représentants des **syndicats** soulignent la nécessité de repérer les principaux problèmes qui se posent dans le domaine de la santé afin de les examiner, et certains suggèrent de réaliser des études de cas sur les POP, les PCB, l'amiante sur les lieux de travail, et la contamination chimique. Les représentants des **milieux d'affaires et de l'industrie** recommandent vivement d'élargir la portée des travaux afin d'étudier non seulement les coûts de l'inaction, mais aussi les coûts de l'action, de manière à brosser un tableau complet de la situation. L'accent devrait être mis sur les moyens de mettre en œuvre des politiques efficaces par rapport aux coûts qui ciblent les domaines prioritaires. Le représentant des **ONG environnementales** souligne la nécessité d'inclure dans les travaux des évaluations qualitatives, et de ne pas se limiter aux aspects monétaires.

3. Brendan Gillespie (Secrétariat de l'OCDE) présente le nouveau projet consacré aux partenariats efficaces et efficaces à la demande des ministres de l'environnement des pays de l'OCDE réunis en avril 2004. Les représentants des acteurs intéressés manifestent un vif intérêt pour ce projet, et rappellent la grande diversité des partenariats dans lesquels ils sont engagés. Ils soulignent l'importance de partager leur expérience en la matière, mais ne pensent pas que les travaux devraient consister à élaborer des lignes directrices spécifiques pour la mise en place de ces partenariats, ni empiéter sur le mandat de la CDD. Les représentants des **syndicats** sont d'avis qu'il faudrait déterminer si les politiques gouvernementales favorisent ou découragent le recours aux partenariats, et ne pas se contenter d'examiner les partenariats existants, mais voir aussi dans quels domaines les partenariats sont absents (et pourquoi). Les représentants des **milieux d'affaires et de l'industrie** proposent de prendre en considération les compétences des différents types de partenaires, et la nécessité pour chaque partenaire de tirer avantage du partenariat, afin de mettre en relief les résultats, de formuler des solutions et de partager les retombées positives, ainsi que de tenir compte de la valeur ajoutée concrètement représentée par les objectifs affichés des partenariats. Le représentant des **ONG environnementales** souligne la nécessité de mettre l'accent sur les partenariats dont les retombées bénéfiques pour l'environnement vont au-delà des obligations légales.

### Point 3 de l'ordre du jour : Travaux récemment achevés sur l'environnement et les effets redistributifs

4. Jean-Philippe Barde (Secrétariat de l'OCDE) présente les principaux résultats du récent rapport de l'OCDE [ENV/EPOC/WPNEP(2003)12/FINAL]. Les participants se livrent à un échange de vues animé sur ce thème, soulignant la complexité des questions à aborder, notamment les répercussions sociales

directes et indirectes des politiques de l'environnement, la prise en considération des populations vulnérables, les effets redistributifs à court et à long terme, etc. Ils plaident vigoureusement en faveur de la poursuite des travaux de l'OCDE sur cette question, et notamment sur les mesures destinées à atténuer ou compenser les effets redistributifs. Les représentants des **syndicats** pensent qu'il serait utile de réaliser d'autres études de cas sur le Protocole de Montréal et le Protocole de Kyoto, ainsi que d'entreprendre des travaux sur l'affectation spécifique du produit des taxes environnementales et sur les mesures de transition. Ils suggèrent de consacrer une étude de cas à l'impact social du système REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) de l'UE, et cette proposition est appuyée par les représentants des **milieux d'affaires et de l'industrie**, mais combattue par le représentant des **ONG environnementales**.

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Résultats de la Conférence des ministres de l'environnement des pays d'EOCAC et de leurs partenaires (Tbilissi, Géorgie, 21-22 octobre 2004)**

5. Brendan Gillespie (Secrétariat de l'OCDE) présente les résultats de la Conférence de Tbilissi et des travaux menés par l'OCDE à l'appui de cette conférence. Les participants examinent certaines des difficultés rencontrées lors de la mise en place de partenariats dans les économies en transition, notamment la nécessité d'assurer une meilleure gouvernance et de définir des règles claires et fiables pour les investissements.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Travaux récents sur l'agriculture et l'environnement**

6. Tom Jones (Secrétariat de l'OCDE) présente les principales conclusions des travaux du Groupe de travail mixte sur l'agriculture et l'environnement, tirées d'une synthèse des enseignements de ces dix dernières années. Le représentant des **ONG environnementales** souligne que, malgré certaines améliorations, les répercussions favorables des politiques agricoles sur l'environnement ne sont toujours pas considérées comme suffisantes, et une crise alimentaire potentielle pourrait être exacerbée par la baisse du niveau des nappes phréatiques, la contamination des eaux souterraines, les pertes en sol et le changement climatique. Il doute que les actions au niveau national préconisées dans la Stratégie de l'environnement de l'OCDE dans le domaine de l'agriculture soient menées à bien d'ici 2010, et souligne la nécessité de privilégier, au-delà des mécanismes d'écoconditionnalité, la gestion intégrée des cultures. Les représentants des **milieux d'affaires et de l'industrie** sont favorables à la réalisation de ces travaux, et prennent note de la création d'un nouveau Groupe d'experts du BIAC sur l'alimentation et l'agriculture, qui pourrait apporter une contribution utile à ces discussions. Les représentants des **syndicats** soulignent la nécessité de faire jouer les synergies afin d'intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques agricoles, et rappellent qu'il importe de ne pas ignorer les aspects sociaux (effets de l'utilisation d'engrais, de pesticides et d'autres produits agrochimiques sur les travailleurs agricoles, par exemple).

#### **Point 6 de l'ordre du jour : Remarques de conclusion**

7. En conclusion, Mats Olsson prend note de la convergence de vues de plus en plus grande entre les trois différents groupes d'acteurs intéressés et des délégués à l'EPOC concernant bon nombre des questions examinées. Le Bureau remercie les représentants des acteurs intéressés pour leurs idées et leurs commentaires. Mats Olsson indique que les résultats du dialogue avec les acteurs intéressés seront communiqués à l'EPOC par James Morant, Délégués des Etats-Unis.